

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

- visa CFN n° 00934*
[Signature]
du 06/12/2022
- VU la Constitution ;
 - VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
 - VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2022-0942/PRES-TRANS du 09 novembre 2022 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU la loi organique n°015-2013/AN du 14 mai 2013 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication et son modificatif ;
 - VU le décret n°2018-0653/PRES/PM du 25 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;
 - VU le décret n°2022-0179/PRES-TRANS/PM du 13 mai 2022 portant nomination de Conseillers du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;
 - VU le décret n°2022-0220/PRES-TRANS/PM du 25 mai 2022 portant nomination d'un Conseiller du Conseil supérieur de la communication (CSC) ;
 - Vu le procès-verbal d'élection du Président du Conseil supérieur de la communication en date du 31 mai 2022 ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Abdoulazize BAMOGO, Matricule 514 442 Z, Communicateur, est nommé Président du Conseil supérieur de la communication.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 décembre 2022



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ibrahim Traore", written in a stylized, cursive script.

Capitaine Ibrahim TRAORE

DÉCRET